



Bureau de la Directrice
direction@arjrcouvin.be



Accueil P6 - Questions/réponses

1) Où et quand vais-je recevoir les 2 documents (FUI et volet confidentiel) ?

La Direction de l'école fondamentale fréquentée par votre enfant vous remettra, contre signature, les 2 documents, avant le 28 janvier au plus tard.

2) Où dois-je remettre ces 2 documents (FUI et volet confidentiel) ?

Dans l'établissement de votre choix, lors de l'inscription

3) Quand puis-je venir inscrire mon enfant ?

Phase 1 : du 14 février 2022 au 11 mars 2022, de 8h à 16h30 (attention, le congé de détente s'intercale dans cette période et l'établissement sera donc fermé la semaine du 28 février 2022)

Phase 2 : à partir du 25 avril 2022, de 8h à 16h30 (inscriptions chronologiques)

Les 1, 4 et 5 juillet 2022 (de 9h à 12h et de 14h à 16h30).

A partir du 16 août 2022 (de 9h à 12h et de 14h à 16h30).

AUCUNE demande d'inscription ne peut être prise, ni actée dans le registre d'inscription, avant le 14 février 2022

4) Où dois-je inscrire mon enfant ?

Dans l'école de votre choix. Pour l'ARJR Couvin, les inscriptions se font dans l'implantation située Rue Croisette, 1, au 1^{er} étage

5) Dois-je prendre rendez-vous ?

Vu la crise sanitaire que nous traversons et afin de répartir au mieux la présence des parents, vous êtes invités à prendre rendez-vous au 060/395120

6) Dois-je porter un masque pour entrer dans le bâtiment ?

Oui, le port du masque est obligatoire pour toute personne de + de 6 ans

7) Quels documents dois-je avoir en ma possession ?

- Le FUI + le volet confidentiel
- La photocopie recto/verso de la carte d'identité de l'enfant
- L'ORIGINAL du Certificat d'Etudes de Base (C.E.B) ou une copie certifiée conforme (à remettre fin juin/début juillet)
- L'attestation du suivi de la langue moderne (à remettre fin juin/début juillet)
- La composition du ménage (pour les enfants originaires d'un pays ne faisant pas partie de l'Union Européenne) *ou* (si pas en possession de la carte d'identité).

8) Mon enfant doit-il m'accompagner ?

Non, ce n'est pas obligatoire. Néanmoins, c'est toujours intéressant de pouvoir prendre un premier contact avec l'établissement scolaire

9) Comment être sûr(e) que mon enfant est bien inscrit ?

Un accusé de réception vous est remis, signé par le Chef d'établissement ou son délégué.

La CIRI (Commission Inter Réseaux des Inscriptions) procédera au classement durant la 1^{ère} quinzaine d'avril.

10) Que va-t-on me demander pour compléter la fiche d'inscription ?

Les nom et prénom du/des responsable(s) ; le domicile, un n° de téléphone, une adresse mail...toutes les informations utiles qui permettront à l'établissement scolaire de suivre le parcours de l'élève et de pouvoir vous contacter facilement

11) Dois-je choisir la grille définitive lors de l'inscription ?

Non, le choix peut se faire après réflexion. L'idéal est de communiquer le choix de la grille avant la rentrée de septembre

La grille peut être modifiée jusqu'au 15 janvier

12) Mon enfant n'a pas encore sa carte d'identité officielle

Pas de problème. Une copie de la carte d'identité « enfant » sera faite, dans l'attente de la CI officielle

13) Suis-je certain(e) que mon enfant aura une place dans l'école de mon 1^{er} choix ?

A l'ARJR Couvin, il y aura toujours de la place

14) Comment puis-je contacter l'établissement scolaire pour de plus amples informations ?

a) Par mail : secretariat@arjrcouvin.be

b) Par téléphone : au 060/395120

c) Via le site internet de l'établissement scolaire : « www.arjrcouvin.be »

15) De quoi mon enfant va-t-il avoir besoin pour les 2 journées d'accueil?

Un courrier vous sera envoyé après le 16 août et contiendra le programme de ces 2 journées d'accueil.

16) Dois-je acheter un journal de classe spécial ?

Non, le journal de classe est offert par l'établissement scolaire

17) A quels frais scolaires dois-je m'attendre ?

Bien que nous puissions demander une participation financière de 75€, l'ARJR Couvin a décidé de tenir compte des difficultés rencontrées par certains parents et la cogestion s'élève, dès lors, à 40€ au 1^{er} degré.

Un document relatif aux frais scolaires vous sera remis lors de l'inscription.

18) Vais-je devoir acheter plusieurs manuels scolaires ?

L'ARJR Couvin offre TOUS les manuels scolaires

19) En quoi consiste le « parrainage »?

Un « grand » se propose pour épauler, aider et prendre un « petit » sous son aile protectrice. Un après-midi « festif » est consacré à cet événement : parrains/marraines accueillent leur(s) filleul(le)s en toute convivialité, font connaissance et échangent leurs coordonnées lors de jeux organisés par notre section « technique sociale d'animation ».

20) Quand vais-je pouvoir rencontrer les professeurs de mon enfant ?

Une première rencontre aura lieu le 2^e jour de la rentrée de septembre, à 15 heures, dans le hall des sports de l'implantation Gouttier. Une présentation de tous les enseignants sera faite, après le mot de bienvenue de Madame la Directrice. Bien évidemment, cette rencontre ne pourra être organisée que si l'évolution de la pandémie est positive.

Une réunion des parents se tiendra fin septembre et sera exclusivement réservée aux parents des élèves de 1^{ère} année.

21) Mon enfant rencontre des difficultés d'apprentissage et a des besoins spécifiques.

L'ARJR signe des protocoles d'aménagements raisonnables pour les enfants à besoins spécifiques et ce, sur base d'un diagnostic établi par un professionnel (neuropsychologue, neuropsychiatre...) et datant de moins d'un an au moment de la demande.

Une référente « aménagements raisonnables » prend contact avec les responsables de l'enfant et organise une rencontre parents/direction/enseignants.

22) Quand mon enfant peut-il acheter ses tickets repas ou sandwich ?

L'internat étant autonome, Monsieur l'Administrateur se charge de la vente des tickets. Ils sont vendus au sein de l'implantation Gouttier le lundi matin et sont également disponibles dans le restaurant scolaire lui-même.